

Les arrêts de travail au Québec

Bilan de l'année 2007



Les arrêts de travail au Québec

Bilan de l'année 2007

*par Alexis Labrosse, avec la collaboration de Johanne Turgeon
et Diane Boisvert de la Direction de l'information sur le travail*

Bilan des arrêts de travail au Québec en 2007 : avec seulement 44 conflits déclarés au cours de l'année, la tendance générale des dernières années se maintient.

En effet, en dépit d'une légère hausse de sept conflits par rapport à 2006, ce total représente toujours un peu moins de la moitié de la moyenne des conflits observée au cours des dix dernières années (91). D'autre part, le nombre de travailleurs touchés par ces conflits a toutefois augmenté d'environ 55 %, passant de 5 370 en 2006 à 8 321 pour l'année étudiée. Cependant, lorsque l'on considère la moyenne des travailleurs touchés par un conflit au cours de la dernière décennie (40 493), on constate que le résultat de l'année 2007 demeure bien inférieur à cette moyenne. Enfin, la durée moyenne des conflits en jours ouvrables (45) est elle aussi inférieure à celle enregistrée en 2006 (50) ainsi qu'à celle de la dernière décennie (49).

Pour en savoir davantage sur la durée des arrêts de travail, le nombre de travailleurs touchés et la quantité de jours-personnes perdus ainsi qu'un peu plus sur la nature et l'incidence des conflits, consultez l'analyse du Ministère.

L'édimestre

Table des matières

Faits saillants	5	
Conflits du travail selon la compétence législative	5	
Conflits du travail selon le secteur d'origine et le secteur d'activité économique	6	
Conflits du travail selon l'affiliation syndicale	8	
Conflits du travail selon la nature, les circonstances et les points en litige	10	
Conflits du travail selon les régions administratives, le mois de déclenchement et la durée	11	
Annexe I		
Graphique 1	Nombre de conflits du travail au Québec, 1998-2007	15
Graphique 2	Nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail au Québec, 1998-2007	15
Graphique 3	Nombre de jours-personnes perdus en raison d'un arrêt de travail au Québec, 1998-2007	16
Annexe II		
Liste des grèves et des lock-out en 2007 (100 travailleurs et plus)	17	
Annexe III		
Notes techniques (définition des concepts)	21	
Liste des tableaux		
Tableau 1	Données globales sur les conflits du travail, Québec, 1998-2007	5
Tableau 2	Conflits du travail selon la compétence législative, Québec, 1998-2007	6
Tableau 3	Conflits du travail de compétence provinciale dans les secteurs privé et public, Québec, 1998-2007	7
Tableau 4	Conflits du travail selon les secteurs d'activité économique et la compétence, Québec, 2007	8
Tableau 5	Conflits du travail selon l'affiliation syndicale, Québec, 2007	9
Tableau 6	Conflits du travail selon leur nature, Québec, 2007	9
Tableau 7	Circonstances entourant les conflits du travail, Québec, 2007	10
Tableau 8	Conflits du travail selon les points en litige et l'autorité compétente, Québec, 2007	10
Tableau 9	Conflits du travail selon les régions administratives, Québec, 2007	11
Tableau 10	Conflits du travail selon le mois, Québec, 2007	12
Tableau 11	Conflits du travail ayant pris fin en 2007 selon la durée en jours ouvrables, Québec	12
Tableau 12	Conflits du travail ayant pris fin en 2007 selon le nombre de travailleurs en cause, Québec	13
Tableau 13	Conflits du travail ayant pris fin en 2007 selon les jours personnes perdus, Québec	14

Le mandat de la Direction de l'information sur le travail est de produire et de diffuser des informations factuelles et statistiques dans le domaine des conditions et des relations du travail. C'est ainsi qu'elle a la responsabilité de la collecte et de l'analyse des données concernant les arrêts de travail survenus au Québec.

L'analyse des faits saillants est centrée plus particulièrement sur les trois principales mesures associées aux arrêts de travail, soit le nombre de conflits, le nombre de travailleurs visés et le nombre de jours-personnes perdus. On y trouve également des tableaux traçant le portrait statistique des dix dernières années et, en annexe, des graphiques, la liste chronologique des conflits de plus de 100 travailleurs, de même que la définition des concepts utilisés.

Faits saillants

L'année 2007 : maintien d'un nombre restreint d'arrêts de travail

L'année 2007 a été marquée, tout comme en 2006, par un faible nombre d'arrêts de travail. Au total, 44 conflits ont été déclenchés en 2007 (tableau 1), comparativement à 37 en 2006. Bien qu'en légère hausse par rapport à 2006, le nombre de conflits amorcés en 2007 représente un peu moins de 50 % du niveau moyen observé (91) au cours des 10 dernières années. Quant au nombre de travailleurs touchés, il a augmenté d'environ 55 %, passant de 5 370 travailleurs en 2006 à 8 321 en 2007, ce qui demeure tout de même bien inférieur à la moyenne des 10 dernières années (40 493 travailleurs). Par ailleurs, la durée moyenne en jours civils est légèrement supérieure à celle observée en 2006 (67 contre 63), mais inférieure à celle de 1998 à 2007 (69). La durée moyenne en jours ouvrables est, quant à elle, inférieure tant à celle enregistrée en 2006 (45 contre 50) qu'à celle des dix dernières années (49).

	Conflits		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus		Durée moyenne	
	déclenchés dans l'année	en vigueur au cours de l'année	Total	en moyenne par conflits	Nombre	% du temps ² travaillé	en jours civils	en jours ouvrables
1998	105	124	98 982	798	723 609	0,09	66	48
1999	124	155	25 257	163	652 747	0,07	75	54
2000	99	125	24 554	196	345 640	0,04	74	55
2001	91	112	52 597	470	488 867	0,06	55	45
2002	95	109	22 094	203	1 009 517	0,11	57	44
2003	96	115	17 925	156	876 879	0,10	74	59
2004	105	132	35 131	266	722 147	0,08	75	60
2005	113	130	114 697	882	1 450 950	0,16	77	29
2006	37	43	5 370	125	145 242	0,02	63	50
2007	44	51	8 321	163	186 394	0,02	67	45
Moyenne	91	110	40 493	368	660 199	0,07	69	49

1. Les données pour l'année 2007 présentées dans ce bilan sont préliminaires.

2. La moyenne annuelle du temps travaillé est calculée à partir des données de la *Revue chronologique de la population active* de Statistique Canada au catalogue n° 71F0004XCB. Seuls les travailleurs salariés non agricoles sont considérés.

Tableau 2
Conflits du travail selon la compétence législative, Québec, 1998-2007

	Conflits du travail ¹					Travailleurs touchés (en milliers)					Jours-personnes perdus (en milliers)				
	Compétence				Total	Compétence				Total	Compétence				Total
	provinciale		fédérale			provinciale		fédérale			provinciale		fédérale		
N	%	N	%	N	N	%	N	%	N	N	%	N	%	N	
1998	121	97,6	3	2,4	124	98,4	99,4	0,6	0,6	99,0	712	98,4	11,6	1,6	723,6
1999	151	97,4	4	2,6	155	23,1	91,3	2,2	8,7	25,3	634,5	97,2	18,2	2,8	652,7
2000	119	95,2	6	4,8	125	23,4	95,1	1,2	4,9	24,6	296,5	85,8	49,1	14,2	345,6
2001	107	95,5	5	4,5	112	39,4	74,9	13,2	25,1	52,6	449,8	92	39,1	8	488,9
2002	101	92,7	8	7,3	109	18,4	83,2	3,7	16,8	22,1	527,1	52,2	482,4	47,8	1 009,5
2003	108	93,9	7	6,1	115	15,6	87,2	2,3	12,8	17,9	678,9	77,4	197,9	22,6	876,9
2004	119	90,2	13	9,8	132	16,4	46,8	18,7	53,2	35,1	590,9	81,8	131,3	18,2	722,1
2005	130	100	0	0	130	114,7	100	0	0	114,7	1 451	100	0,0	0	1 451
2006	41	95,3	2	4,7	43	5,3	98,8	0,1	1,2	5,4	140,7	97	4,6	3	145,2
2007	48	94,1	3	5,9	51	7,5	90,2	0,8	9,8	8,3	167,9	90	18,4	10	186,4
Moy.	105	95,5	5	4,5	110	36,2	89,4	4,3	10,6	40,5	564,9	85,6	95,3	14,4	660,2

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

Conflits du travail selon la compétence législative

Au Québec, plusieurs lois encadrent les rapports collectifs du travail, notamment le *Code du travail* du Québec et le *Code canadien du travail* (CCT), selon les activités des entreprises visées. Au cours de la dernière année, la ventilation des arrêts de travail selon cette variable a démontré que la très grande majorité des conflits survenus au Québec provenait d'entreprises et d'organismes dont les relations du travail étaient régies par le Code du travail, donc de compétence provinciale, avec 48 conflits (94,1 %) (tableau 2).

Seulement 3 conflits du travail de compétence fédérale ont été enregistrés en 2007 au Québec dans des entreprises dont les rapports collectifs du travail étaient encadrés par le *Code canadien du travail*. Ces trois conflits touchaient le secteur des mines (Compagnie minière IOC) et le secteur des transports (Chemin de fer Canadian Pacifique et Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada).

À l'instar des 10 dernières années, la grande majorité (90 %) des travailleurs touchés et des jours-personnes perdus (JPP) relève de conflits de compétence provinciale, à l'exception de l'année 2004 pour la proportion de travailleurs touchés (46,8 %) et de l'année 2002 pour la part des JPP (52,2 %).

Conflits du travail selon le secteur d'origine et le secteur d'activité économique

Comparativement à 2006, où la quasi-totalité (92,7 %) des conflits de compétence provinciale se retrouvaient dans le secteur privé (tableau 3), un conflit sur 6 (16,7 %) relevait du secteur public en 2007. Bien que le nombre d'arrêts de travail soit passé de 3 en 2006 à 8 en 2007 dans ce secteur, il constitue néanmoins le troisième plus faible nombre observé durant la période de référence de 1998 à 2007.

Après 3 années de baisse continue, le nombre de JPP dans le secteur privé est passé de près de 138 000 en 2006 à près de 165 000 en 2007, en hausse de 19,4 %. En dépit de cette hausse, le niveau de JPP observé en 2007 dans le secteur privé est nettement inférieur à la moyenne des 10 dernières années (plus de 373 000). On remarque sensiblement la même tendance dans le secteur public, alors que le nombre de JPP est passé de quelque 2 700 à plus de 3 200 au cours de cette période, en hausse de 18,7 %. Malgré cette hausse, le nombre de JPP enregistré dans le secteur public en 2007 est nettement inférieur à la moyenne de 1998 à 2007, soit près de 192 000 JPP.

Tableau 3
Conflits du travail de compétence provinciale dans les secteurs privé et public, Québec, 1998-2007

	Conflits du travail ¹					Travailleurs touchés (en milliers)					Jours-personnes perdus (en milliers)				
	Secteur privé		Secteur public ²		Total	Secteur privé		Secteur public		Total	Secteur privé		Secteur public		Total
	N	%	N	%		N	%	N	%		N	%	N	%	
1998	117	96,7	4	3,3	121	15,3	15,6	83,1	84,4	98,4	590,3	82,9	121,7	17,1	712,0
1999	111	73,5	40	26,5	151	12,6	54,6	10,5	45,4	23,1	315,9	49,8	318,7	50,2	634,5
2000	90	75,6	29	24,4	119	6,4	27,2	17	72,8	23,4	204,5	69	92	31	296,5
2001	90	84,1	17	15,9	107	30,1	76,4	9,3	23,6	39,4	421,6	93,7	28,2	6,3	449,8
2002	91	90,1	10	9,9	101	17,8	96,6	0,6	3,4	18,4	516,2	97,9	10,9	2,1	527,1
2003	89	82,4	19	17,6	108	13,0	83,3	2,6	16,7	15,6	664	97,8	15	2,2	678,9
2004	104	87,4	15	12,6	119	11,6	70,9	4,8	29,1	16,4	430,9	72,9	160	27,1	590,9
2005	81	62,3	49	37,7	130	17,3	15,1	97,4	84,9	114,7	286	19,7	1 165	80,3	1 451
2006	38	92,7	3	7,3	41	3,4	65,0	1,9	35,0	5,3	137,9	98,1	2,7	1,9	140,7
2007	40	83,3	8	16,7	48	5,7	75,6	1,8	24,4	7,5	164,7	98,1	3,2	1,9	167,9
Moy.	85	81,7	19	18,3	104	13,3	36,8	22,9	63,2	36,2	373,2	66,1	191,7	33,9	564,9

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

2. Le secteur public comprend les sous-secteurs de la fonction publique, ceux des secteurs parapublic et des organismes et sociétés d'État (secteur péripublic) ainsi que les municipalités.

Par ailleurs, à l'instar des 10 dernières années, c'est dans le secteur tertiaire (tableau 4) que se concentre le plus grand nombre d'arrêts de travail (32) et de travailleurs touchés (5 283) en 2007.

Par contre, tout comme en 2006, c'est le secteur secondaire qui regroupe le plus grand nombre de JPP avec 116 170, représentant 62,3 % du total de l'année 2007. Au sein de ce secteur, 47 897 JPP (41,2 %) proviennent du sous-secteur de l'imprimerie et de l'édition.

En 2007, les arrêts de travail les plus importants au regard de leur durée exprimée en jours civils se sont majoritairement produits dans le secteur secondaire. Entre autres, le conflit au Journal de Québec a duré 254 jours en 2007. Par contre, le conflit qui a occasionné le plus de jours perdus durant cette même année est celui de la municipalité de Saint-Paulin (Service des administrations locales) avec 337 jours, suivi de celui de l'Université Concordia (services d'enseignement) avec 292 jours. Il précède celui de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal (Cimetière Notre-Dame-des-Neiges) dont la durée s'est élevée à 184 jours en 2007.

Tableau 4
Conflits du travail selon les secteurs d'activité économique et la compétence, Québec, 2007

	Conflits du travail ¹	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	
			N	%
PROVINCIALE	48	7 506	167 947	90,1
Secteur secondaire	16	2 223	116 170	62,3
Imprimerie, édition et industries connexes	3	189	47 897	25,7
Industries chimiques	1	8	72	0,0
(sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	1	37	222	0,1
Industries de première transformation des métaux	4	725	24 401	13,1
Industries des aliments	3	755	16 815	9,0
Industries des produits du pétrole et du charbon	1	262	7 860	4,2
Industries des produits électriques et électroniques	1	76	8 025	4,3
Industries du bois	1	71	1 278	0,7
Industries du matériel de transport	1	100	9 600	5,2
Secteur tertiaire	32	5 283	51 777	27,8
Associations	1	18	18	0,0
Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	2	29	1 158	0,6
Hébergement	2	122	5 498	2,9
Restauration	1	20	500	0,3
Services aux entreprises	2	60	48	0,0
Services de divertissements et de loisirs	3	184	608	0,3
Services d'enseignement	5	2 539	24 541	13,2
Services des administrations locales	3	40	1 282	0,7
Services de santé et services sociaux	9	605	5 809	3,1
Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	1	1	66	0,0
Services personnels et domestiques	1	84	10 655	5,7
Transports	2	1 581	1 594	0,9
FÉDÉRALE	3	815	18 447	9,9
Secteur primaire	1	280	7 840	4,2
Mines	1	280	7 840	4,2
Secteur tertiaire	2	535	10 607	5,7
Transports	2	535	10 607	5,7
Total	51	8 321	186 394	100

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

Conflits du travail selon l'affiliation syndicale

Contrairement à l'année dernière, c'est la Confédération des syndicats nationaux (CSN) qui a été impliquée dans le plus grand nombre d'arrêts de travail, avec 24 conflits (tableau 5), précédant ainsi la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) qui en a connu 20.

Le tableau 5 montre également que la CSN présente aussi le pourcentage le plus élevé de travailleurs touchés par des conflits, soit 61,6 %. La FTQ, quant à elle, représente 27,9 % des travailleurs visés par des conflits alors que la CSD en compte moins de 1 %.

Quant au nombre de JPP, près des trois quarts (71,4 %) sont associés à la FTQ, près du quart (22,1 %) à la CSN et 0,2 % à la CSD.

Tableau 5
Conflits du travail selon l'affiliation syndicale, Québec, 2007

	Conflits du travail ¹		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus	
	N	%	N	%	N	%
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)	2	3,9	63	0,8	299	0,2
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	24	47,1	5 122	61,6	41 256	22,1
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	20	39,2	2 319	27,9	133 138	71,4
Indépendant - Local	2	3,9	60	0,7	48	0,0
Indépendant - Provincial	3	5,9	757	9,1	11 652	6,3
Total	51	100	8 321	100	186 394	100

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

Tableau 6
Conflits du travail selon leur nature, Québec, 2007

	Conflits du travail ¹		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus	
	N	%	N	%	N	%
Compétence provinciale						
Grèves	37	72,5	6 390	76,8	104 719	56,2
Grèves et lock-out ²	3	5,9	337	4,0	24 539	13,2
Lock-out	8	15,7	779	9,4	38 688	20,8
Total partiel	48	94,1	7 506	90,2	167 947	90,1
Compétence fédérale						
Grèves	3	5,9	815	9,8	18 447	9,9
Grèves et lock-out	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Lock-out	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total partiel	3	5,9	815	9,8	18 447	9,9
Total	51	100	8 321	100,0	186 394	100

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

2. La catégorie *grèves* et *lock-out* regroupe ceux où un même conflit donne successivement lieu à ces deux formes d'arrêt de travail.

Conflits du travail selon la nature, les circonstances et les points en litige

La répartition des conflits du travail selon leur nature (tableau 6) indique que 78,4 % (dont 72,5 % de compétence provinciale et 5,9 % de compétence fédérale) d'entre eux sont des grèves, 15,7 %, des lock-out et 5,9 %, l'une ou l'autre de ces formes. C'est au regard des grèves également que l'on constate la plus grande concentration de travailleurs touchés (86,6 %) et de JPP (66,1 %).

	Conflits du travail ¹		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus	
	N	%	N	%	N	%
Négociation d'une première convention	9	17,6	316	3,8	7 832	4,2
Négociation d'un renouvellement	42	82,4	8 005	96,2	178 562	95,8
Total	51	100	8 321	100	186 394	100

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

Le déclenchement des conflits du travail (tableau 7) survient principalement au moment de la négociation du renouvellement de la convention collective. Celle-ci est à la source de 42 des 51 conflits observés en 2007, provoquant ainsi 178 562 JPP, soit la presque totalité (95,8 %) pour cette année. Quant aux autres conflits, ils surviennent au cours de la négociation d'une première convention.

	Conflits du travail ¹			Travailleurs touchés			Jours-personnes perdus		
	Prov.	Féd.	Total	Prov.	Féd.	Total	Prov.	Féd.	Total
Augmentation générale des salaires	18	2	20	5 253	494	5 747	49 939	13 626	63 565
Prestations de retraite et assurances	6	--	6	597	--	597	29 310	--	29 310
Horaire de travail	2	--	2	103	--	103	26 126	--	26 126
Sympathies	1	--	1	86	--	86	21 771	--	21 771
Reconnaissance syndicale	2	--	2	203	--	203	14 733	--	14 733
Sous-traitance	2	--	2	121	--	121	9 793	--	9 793
Équipements de sécurité et travail dangereux	1	--	1	262	--	262	7 860	--	7 860
Sécurité d'emploi	--	1	1	--	321	321	--	4 821	4 821
Classification des tâches	1	--	1	500	--	500	3 500	--	3 500
Autres motifs	9	0	9	266	0	266	3 113	0	3 113
Motif non précisé	6	--	6	115	--	115	1 802	--	1 802
Total	48	3	51	7 506	815	8 321	167 947	18 447	186 394

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

En 2007, 39,2 % des conflits, soit 20 sur 51 (tableau 8), avaient pour principal motif l'augmentation générale des salaires. De plus, 5 747 travailleurs ou 69,1 % de l'ensemble des salariés concernés ont été touchés par ce type de litige, suivi par celui lié aux prestations de retraite et aux assurances avec 597 travailleurs, représentant environ 7 % des salariés visés par les arrêts de travail. Par ailleurs, 3 motifs de conflit sont à la source du plus grand nombre de JPP. Il s'agit de l'augmentation générale des salaires (63 565), des prestations de retraite et des assurances (29 310) ainsi que des horaires de travail (26 126).

	Conflits du travail ¹	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus		Travailleurs touchés par rapport à l'emploi ²
			N	%	%
Abitibi-Témiscamingue	2	19	84	0	0,03
Bas-Saint-Laurent	1	27	918	0,5	0,03
Capitale-Nationale	8	1 959	72 953	39,1	0,55
Centre-du-Québec	3	563	2 882	1,5	0,48
Chaudière-Appalaches	4	155	6 957	3,7	0,07
Côte-Nord	6	538	17 023	9,1	1,10
Estrie	6	497	7 432	4	0,33
Lanaudière	2	35	1 582	0,8	0,02
Laurentides	1	48	24	0	0,02
Laval	1	6	264	0,1	0,00
Mauricie	2	215	15 125	8,1	0,18
Montérégie	3	309	11 732	6,3	0,04
Montréal	9	2 915	35 313	18,9	0,31
Outaouais	0	0	0	0	0,00
Saguenay – Lac Saint-Jean	0	0	0	0	0,00
Plus d'une région ³	1	500	3 500	1,9	N.D. ⁴
Québec plus autre(s) province(s)	2	535	10 607	5,7	N.D.
Total	51	8 321	186 394	100	0,22⁵

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

2. Le pourcentage des travailleurs touchés par rapport à l'emploi a été établi en utilisant, comme dénominateur, la moyenne annuelle de l'emploi par région. Les moyennes annuelles sont calculées à partir des données de la Revue chronologique de la population active de Statistique Canada au catalogue n° 71F0004XCB. Statistique Canada a procédé, comme après chaque recensement décennal, à un remaniement de son Enquête sur la population active (EPA), en utilisant les données et les définitions géographiques du dernier recensement. Les modifications apportées à l'EPA ont pour conséquence de gonfler les estimations de la population de 15 ans et plus ainsi que celles de la population active, de l'emploi et du chômage.

3. Plus d'une région : comprend les arrêts de travail qui ont touché plus d'une région administrative.

4. N.D. : non disponible.

5. Le calcul du pourcentage total des travailleurs touchés par rapport à l'emploi tient compte de l'ensemble des travailleurs concernés par les conflits au cours de l'année.

Conflits du travail selon les régions administratives, le mois de déclenchement et la durée

La répartition des arrêts de travail selon les régions administratives (tableau 9) montre qu'à elles seules les régions de la Capitale-Nationale et de Montréal regroupaient le tiers (17/51) des conflits du travail en 2007. C'est la région de Montréal qui affichait le plus grand nombre de travailleurs touchés (2 915), alors que la Capitale-Nationale comptait le nombre le plus élevé de JPP (72 953).

Tableau 10
Conflits du travail selon le mois, Québec, 2007

	Conflits déclenchés durant le mois		Conflits en cours ¹ durant le mois			
	Conflits du travail	Travailleurs touchés	Conflits du travail	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	
					N	%
Janvier	4	52	11	536	10 780	5,8
Février	5	1 139	14	1 587	16 934	9,1
Mars	6	2 353	13	2 953	25 163	13,5
Avril	4	199	13	3 398	18 803	10,1
Mai	6	1 945	13	2 271	14 470	7,8
Juin	7	1 095	16	1 657	20 710	11,1
Juillet	2	433	11	1 235	22 433	12
Août	0	0	8	765	12 304	6,6
Septembre	2	220	8	549	11 239	6
Octobre	3	44	11	556	11 702	6,3
Novembre	3	269	11	592	9 630	5,2
Décembre	2	88	11	582	12 227	6,6
Total	44	7 837	51	8 321	186 394	100

1. Pour les arrêts de travail en cours, les totaux ne correspondent pas à la somme des données de chacun des mois, pour les conflits et les travailleurs touchés, puisque des conflits ont eu cours durant un ou plusieurs mois.

Par ailleurs, la période mensuelle marquée par le déclenchement du plus grand nombre de conflits du travail en 2007 a été juin (tableau 10) avec 7 conflits. De même, au regard des conflits en cours, c'est aussi au mois de juin que l'on en observe le plus fort nombre, soit 16. Par contre, c'est en avril que l'on retrouve le total le plus élevé de travailleurs touchés par un arrêt de travail, soit 3 398. La perte de jours de travail a été davantage ressentie au cours du mois de mars (25 163), ainsi qu'en juin et en juillet, avec respectivement 20 710 et 22 433.

Tableau 11
Conflits du travail ayant pris fin en 2007, selon la durée en jours ouvrables¹, Québec

	Conflits du travail		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus ²		Durée moyenne en jours ouvrables
	N	%	N	%	N	%	
Moins de 5 jours ouvrables	11	27,5	2 556	34,6	3 857	2,2	1,5
5 à 14	10	25	2 680	36,2	25 243	14,7	8,3
15 à 24	1	2,5	321	4,3	4 821	2,8	15
25 à 49	11	27,5	1 258	17	43 565	25,3	34
50 à 99	1	2,5	71	1	5 928	3,4	83
100 à 199	4	10	334	4,5	42 484	24,7	117,8
200 et plus	2	5	176	2,4	46 032	26,8	262,5
Total	40	100	7 396	100	171 930	100	39,2

1. Ce tableau porte sur les conflits terminés plutôt que sur la totalité des conflits ayant eu cours au cours de l'année.

2. Pour les conflits ayant pris fin en 2007, on a tenu compte, dans le calcul de la durée, des jours ouvrables perdus depuis le début du conflit.

Dans un autre ordre d'idées, un peu plus de 50 % des conflits ayant pris fin en 2007 (tableau 11), regroupant environ 70 % des travailleurs touchés, ont eu une durée inférieure à 15 jours ouvrables. Cependant, la proportion la plus élevée de JPP est associée aux 2 conflits de 200 jours et plus qui ont été à l'origine de plus de 46 000 JPP, soit 26,8 % du total de 2007.

	Conflits du travail		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus ²	
	N	%	N	%	N	%
Moins de 25 travailleurs	15	37,5	197	3	3 476	2
25 - 49	4	10	138	2	1 241	0,7
50 - 99	6	15	433	6	43 292	25,2
100 - 499	11	27,5	2 409	33	100 418	58,4
500 - 999	2	5	1 050	14	5 150	3
1 000 - 4 999	2	5	3 169	43	18 353	10,7
5 000 et plus	0	0	0	0	0	0
Total	40	100	7 396	100	171 930	100

1. Ce tableau porte sur les conflits terminés plutôt que sur la totalité des conflits ayant eu cours au cours de l'année.
2. Pour les conflits ayant pris fin en 2007, on a tenu compte, dans le calcul, des jours-personnes perdus depuis le début du conflit.

Par ailleurs, les unités de négociation de moins de 25 travailleurs ont été impliquées dans le plus grand nombre de conflits (tableau 12). Ces dernières regroupent plus du tiers (37,5 %) du total, soit 15 conflits sur 40. Quant aux jours-personnes perdus, ils se retrouvent majoritairement dans les unités de négociation de 100 à 499 travailleurs. On observe ainsi dans ces unités plus de la moitié (58,4 %) du total, soit 100 418 JPP sur 171 930, alors qu'environ le quart (43 292) se retrouve dans les unités de 50 à 99 salariés.

Enfin, parmi les grèves et les lock-out ayant pris fin en 2007 (tableau 13), 11 conflits (27,5 %) ont occasionné une perte de jours de travail variant entre 1 et 99. Cependant, la plus forte proportion (48,3 %) de travailleurs touchés est répertoriée dans la catégorie de 1 000 à 4 999 jours, alors qu'au regard des jours-personnes perdus la proportion la plus élevée (65,9 %) est associée à la tranche de 10 000 à 49 999, avec un total de 113 292 JPP.

Tableau 13

Conflits du travail ayant pris fin¹ en 2007 selon les jours-personnes perdus, Québec

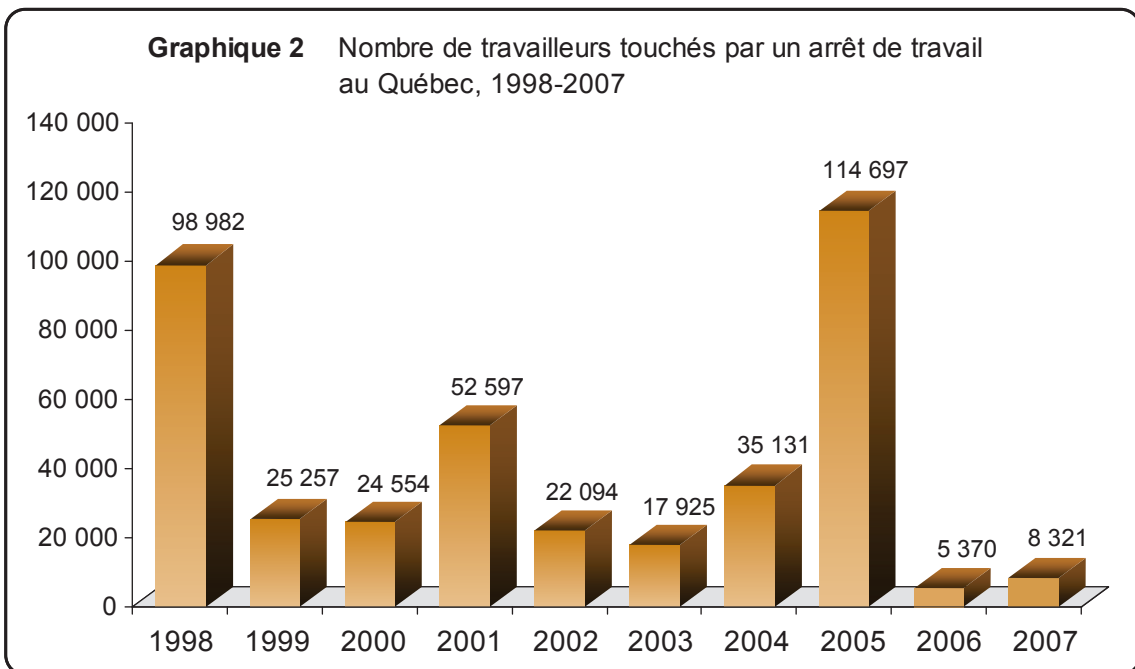
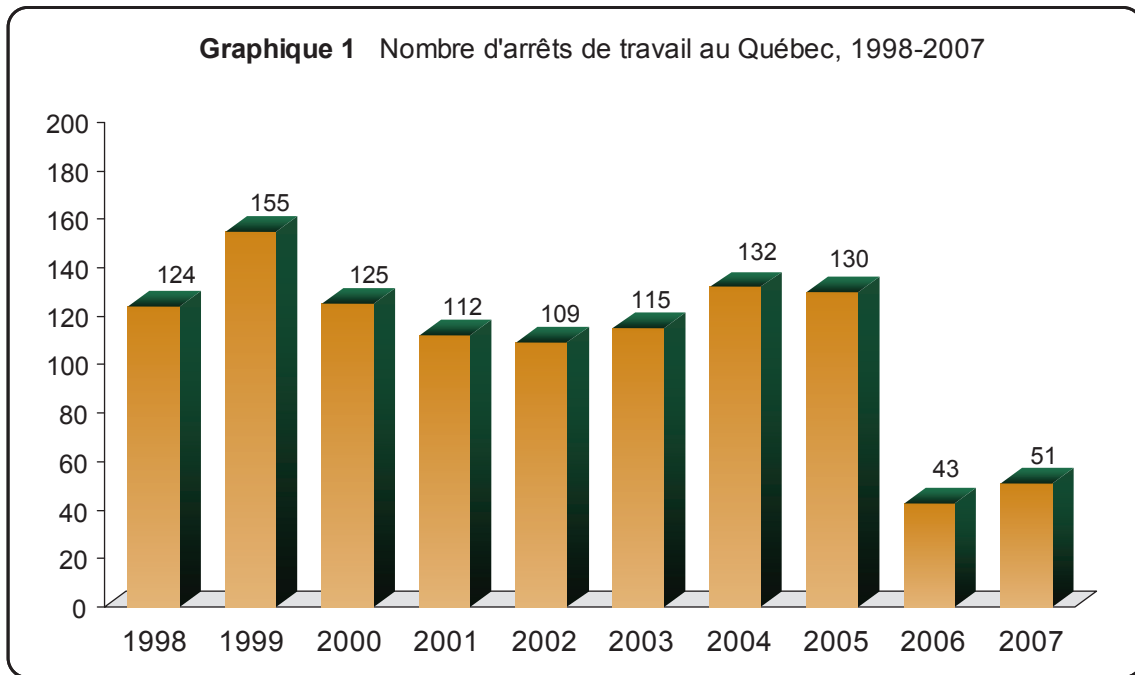
	Conflits du travail		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus ²	
	N	%	N	%	N	%
Moins de 100 jours-personnes	11	27,5	314	4,2	515	0,3
100 - 499	7	17,5	244	3,3	1 981	1,2
500 - 999	4	10	78	1,1	2 672	1,6
1 000 - 4 999	7	17,5	3 575	48,3	19 963	11,6
5 000 - 9 999	5	12,5	824	11,1	33 507	19,5
10 000 - 49 999	6	15	2 361	31,9	113 292	65,9
50 000 et plus	--	--	--	--	--	--
Total	40	100	7 396	100	171 930	100

1. Ce tableau porte sur les conflits terminés plutôt que sur la totalité des conflits ayant eu cours au cours de l'année.

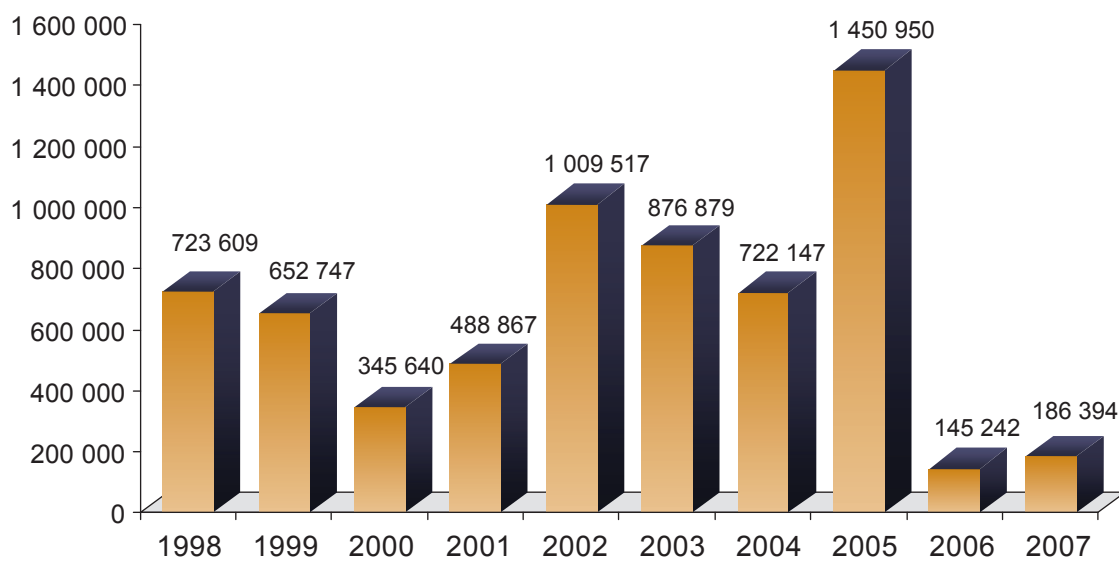
2. Pour les conflits ayant pris fin en 2007, on a tenu compte, dans le calcul, des jours-personnes perdus depuis le début du conflit.

En terminant, 3 graphiques sont présentés à l'annexe I. Le graphique 1 illustre l'évolution du nombre d'arrêts de travail pour les années 1998 à 2007, tandis que les graphiques 2 et 3 font état des variations du nombre de travailleurs touchés par ces arrêts de travail ainsi que le nombre de jours-personnes perdus pour ces mêmes années. L'annexe II dresse une liste détaillée des grèves et des lock-out en 2007 (unités de négociation de 100 travailleurs et plus), alors que l'annexe III précise la définition des principaux concepts utilisés dans ce bilan.

ANNEXE I



Graphique 3 Nombre de jours-personnes perdus en raison d'un arrêt de travail au Québec, 1998-2007



ANNEXE II

Liste des grèves et des lock-out en 2007 (unités de négociation de 100 travailleurs et plus¹)

Employeur, localité, syndicat, affiliation et type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Début du conflit Fin du conflit	Enjeu principal
Réusinage Knight inc. Granby Syndicat des Métallos, section locale 9414 FTQ Grève et lock-out	Industries du matériel de transport	100	24 900	2006-05-24 2007-05-16	Sous-traitance
Atrahan Transformation inc. Yamachiche Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et de commerce, section locale 1991-P FTQ Grève	Industries des aliments	195	26 032	2006-10-05 2007-04-18	Reconnaissance syndicale
Association patronale des centres de la petite enfance Anjou Syndicat des travailleuses(eurs) en garderie de Montréal Fédération de la santé et des services sociaux CSN Grève	Services de santé et services sociaux	500	3 500	2007-02-05 2007-04-26	Classification des tâches
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada Montréal Travailleurs unis des transports IND PRO Grève	Transports	321	4 821	2007-02-10 2007-02-24	Sécurité d'emploi
Les Poudres métalliques du Québec ltée Tracy Syndicat des Métallos, section locale 7493 FTQ Grève	Industries de première transformation des métaux	199	1 592	2007-02-28 2007-03-10	Prestation de retraite et assurance

1. Le conflit du travail du Journal de Québec ne figure pas dans cette liste parce qu'il concerne trois unités de négociation de moins de 100 employés. Ainsi, 2 unités d'une cinquantaine d'employés chacune étaient affectées par un lock-out, tandis que l'autre unité, représentant plus de 80 travailleurs, était touchée par une grève.

Liste des grèves et des lock-out en 2007 (unités de négociation de 100 travailleurs et plus)

Employeur, localité, syndicat, affiliation et type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Début du conflit Fin du conflit	Enjeu principal
Université Laval Québec Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec CSN Grève	Services d'enseignement	1 600	16 784	2007-03-14 2007-04-10	Augmentation générale des salaires
Concordia University Montréal Syndicat des employé(es) de soutien de l'Université Concordia / Concordia University Support Staff Union Fédération des employées et employés de services publics CSN Grève	Services d'enseignement	423	1 057	2007-03-15 2008-01-07	Augmentation générale des salaires
Compagnie minière IOC Sept-Îles Syndicat des Métallos, section locale 9344 FTQ Grève	Mines	280	7 840	2007-03-19 2007-04-26	Augmentation générale des salaires
Chemin de fer Canadien Pacifique Québec Conférence ferroviaire de Teamsters Canada FTQ Grève	Transports	214	5 785	2007-05-16 2007-06-11	Augmentation générale des salaires

Liste des grèves et des lock-out en 2007 (unités de négociation de 100 travailleurs et plus)

Employeur, localité, syndicat, affiliation et type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Début du conflit Fin du conflit	Enjeu principal
Société de transport de Montréal Montréal Syndicat du transport de Montréal Fédération des employées et employés de services publics CSN Grève	Transports	1 569	1 569	2007-05-22 2007-05-25	Augmentation générale des salaires
Xstrata Copper Canada, unité d'affaires de Falconbridge Itée, affinerie - CCR Montréal-Est Syndicat des Métallos, section locale 6887 FTQ Grève	Industries de première transformation des métaux	306	13 789	2007-06-11 2007-07-25	Augmentation générale des salaires
Aliments Prince S.E.C. division Bacon América inc., division Bacon International inc. Drummondville Syndicat des travailleuses et travailleurs de Bacon Inter-América Fédération du commerce CSN Grève	Industries des aliments	550	1 650	2007-06-18 2007-06-20	Augmentation générale des salaires
Université Bishop's Lenoxville Association des professeur(e)s de Bishop's University IND PRO Grève et lock-out	Services d'enseignement	153	4 284	2007-06-28 2007-08-07	Augmentation générale des salaires

Liste des grèves et des lock-out en 2007 (unités de négociation de 100 travailleurs et plus)

Employeur, localité, syndicat, affiliation et type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Début du conflit Fin du conflit	Enjeu principal
Université Bishop's Lenoxville Association des professeur(e)s de Bishop's University IND PRO Lock-out	Services d'enseignement	283	2 547	2007-07-26 2007-08-07	Augmentation générale des salaires
La Société du Parc des Îles Île Notre-Dame Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 301 FTQ Grève	Services de divertissement et de loisirs	150	300	2007-07-26 2007-07-28	Augmentation générale des salaires
Qit-Fer et Titane inc. Havre-Saint-Pierre Syndicat des Métallos, section locale 4466 FTQ Grève	Industries de première transformation des métaux	208	8 528	2007-09-01 2007-10-31	Prestation de retraite et assurance
Pétro-Canada Montréal Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, section locale 175 FTQ Lock-out	Industries des produits du pétrole et du charbon	262	24 366	2007-11-17 -----	Équipements de sécurité et travail dangereux

ANNEXE III

Définition des concepts

Nombre de conflits

L'employeur ou le regroupement officiel de plusieurs employeurs constitue l'unité de base du dénombrement des conflits. Il est à noter qu'un même conflit peut donner lieu à des arrêts de travail sporadiques.

Nombre de travailleurs en cause

Il s'agit du nombre total de salariés directement touchés par le conflit qui a provoqué l'arrêt de travail. Dans la détermination de ce nombre, on tient compte des salariés qui n'ont pas réintégré leur poste à la fin de l'arrêt de travail, soit parce qu'ils avaient trouvé du travail chez un autre employeur, soit parce qu'ils s'étaient retirés du marché du travail. Une moyenne est ainsi calculée en additionnant le nombre de travailleurs touchés en début de conflit et le nombre de ceux ayant effectivement réintégré le travail à la date de la reprise des activités, et en divisant le résultat par deux.

Jours-personnes perdus

Cette mesure est établie par le produit du nombre de travailleurs touchés et du nombre de jours ouvrables perdus. L'emploi d'une moyenne pondérée pour les travailleurs touchés comme multiplicande dans le calcul des jours-personnes perdus permet d'obtenir une image plus juste de la réalité puisque l'utilisation du nombre maximal ou minimal de travailleurs touchés par le conflit tendrait, selon le cas, à surestimer ou à sous-estimer les résultats obtenus au moyen de cet indice.

L'application de cette mesure requiert également, dans l'optique d'une plus grande validité, qu'on prenne en considération les cas de retour progressif au travail. Dans de tels cas, le multiplicande et le multiplicateur sont ajustés en conséquence pour refléter le nombre de travailleurs ayant repris le travail à des dates différentes depuis la fin du conflit.

L'indice des jours-personnes perdus est également corrigé pour tenir compte, dans chaque cas, des jours fériés qui auraient été de toute manière chômés, n'eût été du conflit de travail. On a tenu compte du 24 juin, jour férié et chômé en vertu de la *Loi sur la fête nationale*, ainsi que des jours fériés, chômés et payés durant l'année, conformément à l'article 60 de la *Loi sur les normes du travail*.

Durée du conflit

À l'exception du tableau 1 qui présente la durée moyenne en jours civils et en jours ouvrables, la durée réelle d'un conflit représente le temps écoulé entre la date du début de l'arrêt de travail et la date de retour, exprimée en jours civils.

La durée exprimée en jours ouvrables est calculée à raison de cinq jours ouvrables par semaine pour la période comprise entre la date du début du conflit et la date de reprise des activités. Le calcul de cette durée exclut les jours fériés mentionnés à la définition précédente (jours-personnes perdus).

Pourcentage du temps de travail perdu

Le pourcentage de jours-personnes perdus est plus significatif que la durée quant à l'importance réelle de la perte de temps occasionnée par les arrêts de travail. Cette mesure s'établit par le calcul du quotient des jours-personnes perdus multipliés par 100 sur le nombre de travailleurs non agricoles rémunérés multiplié par 252.

Secteur public

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives s'appliquant à des fonctionnaires au sens de la *Loi sur la fonction publique*. De plus, il inclut les municipalités.

Secteur parapublic

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives qui se signent dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux et pour lesquelles le gouvernement agit comme employeur ou l'un des signataires.

Organismes et sociétés d'État

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives s'appliquant à des organismes devant soumettre leurs politiques de rémunération et de conditions de travail au Conseil du trésor.

Secteur privé

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives au sens du *Code du travail* et s'appliquant à des salariés autres que ceux des secteurs public, parapublic et organismes et sociétés d'État.